Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20261109-091126_0932026-DE
Reçu le 10/11/2026

Acte publié le 10/11/2026

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle SEIGLE-FERRAND, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents :	**25**	Isabelle SEIGLE-FERRAND, Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP, Nathalie SIMON, Jean-Claude CORBIN, Françoise VANRELL, Marc ZIOLKOWSKI, Michel LAGIER, Jean-Pierre REINMANN, Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Anne-Marie MATHIEU, Alain FINA, Sylvie JERDON, Michaël FLECHE, Émilie SOLLIER, Arnaud SCHOTTÉ, Annabelle HOLLIGER-LE BRIS, Thibault SASSI-BAYLE, Émeric MOREL, Clément PERRIER, Nicolas LEFEBVRE
Absents représentés :	**4**	Laurence MEUNIER, pouvoir à Pierre GRATALOUP Élodie RELING, pouvoir à Anne-Marie MATHIEU Séverine NESME LARDELLIER, pouvoir à Émeric MOREL Fanny LEBAYLE, pouvoir à Monia FAYOLLE
Secrétaire de séance :		Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 3 novembre 2026

Délibération n° 10

Délibération n° 093/2026 – Rapport d'activités 2025 du SIPAG

Le Syndicat Intercommunal pour les Personnes AGées (SIPAG) a été constitué le 22 avril 1967. Il fût créé à l'origine afin de porter administrativement la création d'un premier EHPAD sur l'ouest lyonnais, Jean Villard. Au fil des décennies, son activité n'a cessé d'évoluer afin de répondre aux changements des besoins des séniors, de ses modifications territoriales, de la règlementation et des lois en faveur du « Grand Âge ».

En 2025, le SIPAG regroupe 13 communes de l'ouest lyonnais : Brindas, Charbonnières-les-Bains, Courzieu, Craponne, Grézieu-la-Varenne, Marcy l'Étoile, Messimy, Pollionnay, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorce, Thurins, Vaugneray et Yzeron.

Il a pour objet de promouvoir la qualité de vie des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs familles, pour tous les aspects de la vie quotidienne (loisirs, services, logements, déplacements, santé, culture, sociabilité...).

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20261109-091126_0932026-DE
Reçu le 10/11/2026

Acte publié le 10/11/2026

Le SIPAG développe et organise ses missions, en lien avec les actions sociales et médico-sociales des communes, dans le cadre de l'action gérontologique départementale et de l'action médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes, ainsi qu'avec les autres partenaires œuvrant pour les personnes âgées du territoire.

Le rapport d'activités 2025 du SIPAG doit faire l'objet d'une communication en séance du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-39,

CONSIDÉRANT le rapport d'activités de l'année 2025 du Syndicat Intercommunal pour les Personnes AGées (SIPAG) présenté,

OUÏ l'exposé,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2025 du SIPAG.

POUR : 29 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Isabelle SEIGLE-FERRAND
Maire de Grézieu-la-Varenne

